

CLT/

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-101 du 22 Avril 1992
PORTANT NOMINATION ET PROMOTION A TITRE
EXCEPTIONNEL ET ETRANGER, DANS L'ORDRE
NATIONAL DU BENIN DE MONSIEUR JEAN-PIERRE NAPOLEON
GASCON



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
VU Le Décret n° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
VU La Loi 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
VU Le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1990 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
VU L'Extrait du Relevé en date du 10 Avril 1992 des Décisions Administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 08 Avril 1992 ;
Sur proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

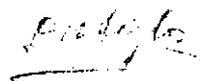
Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier à l'occasion des Journées Portes Ouvertes organisées dans le cadre de la célébration des 70 ans de la Station de Recherche sur le Palmier à Huile de Pobè (Bénin), Monsieur Jean-Pierre Napoléon GASCON, citoyen Français, ancien Chef de Service de la Station de Recherche sur le Palmier à Huile (Ex-Irho) de Pobè.

./...

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Cotonou, le 22 Avril 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore D. SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIÉYRA

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du
Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - MINISTERES 20 - GCONB 15 - CS 4 - SGG 4 - SPD 2 - ONEPI 2
DCCT 1 - GSM 1 - BN-DAN 2 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE ET SES SECTIONS 2 -
UNB-FASJEP-INSJA 3 - PREFETS 6 - JORB 2 - MESGPR 4.-